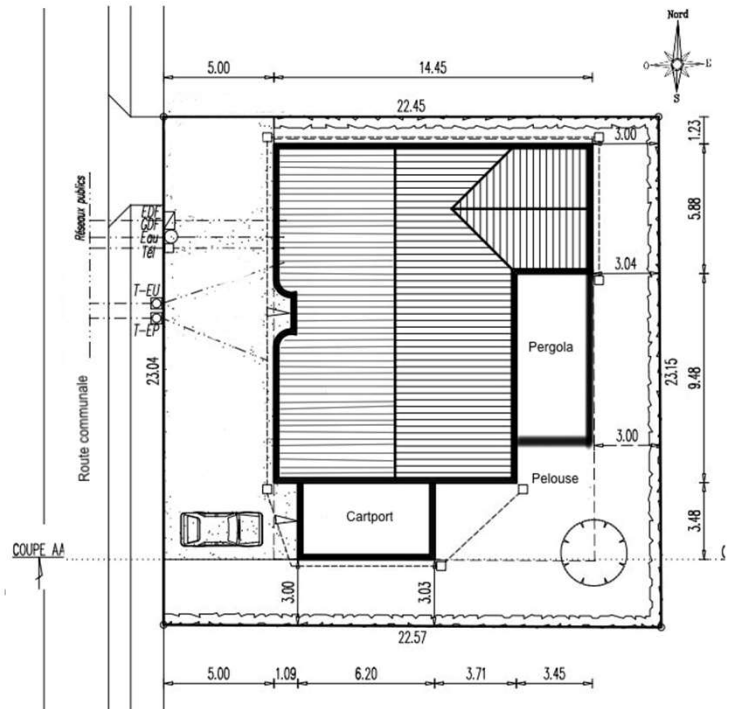


DP2 : PLAN DE MASSE

Matérialise l'emplacement exact du projet par rapport à l'existant et des limites du terrain.

Le plan doit être à l'échelle et faire apparaître les éléments suivants:

- L'orientation,
- La distance des limites séparatives,
- Les bâtiment existants sur le terrain et les distances avec le projet,
- Le tracé des voies de desserte,
- L'implantation du projet,
- Les plantations supprimées et celles ajoutées pour le projet,
- L'indication de l'angle de prise de vue des photos.

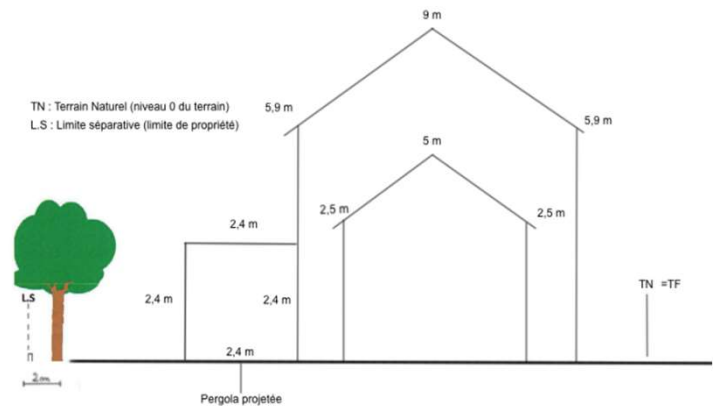


DP3 : PLAN DE COUPE

Le plan de coupe du terrain et de la construction permet de comprendre l'implantation du projet et ses incidences sur le terrain existant avant projet.

Il doit faire apparaître :

- Le profil du terrain avant et après travaux,
- L'implantation de la construction par rapport au profil du terrain,
- Le volume extérieur des constructions.



DP4 : PLAN DES FACADES ET DES TOITURES

Il permet d'apprécier l'aspect extérieur de la construction.

Il doit comporter l'orientation, l'indication de l'échelle et les éléments de décor.

